



Le Maire de la commune d'ECKWERSHEIM,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;

VU le Code de la route, notamment les dispositions relatives aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de stationnement ;

CONSIDERANT que des travaux d'élagage d'arbres doivent être réalisés, par la société SCHOTT ELAGAGE, au niveau de la rue de l'Hippodrome, Place des Erables, Chemin des Châtaigniers, Place de la Liberté et rue Albert Schweitzer devant le groupe scolaire ;

CONSIDERANT que ces interventions nécessitent la mise en sécurité temporaire de la zone de travaux ;

CONSIDERANT qu'il convient, afin de garantir la sécurité des usagers de la voie publique, des riverains et des personnels intervenant sur le chantier, d'interdire le stationnement au niveau des adresses précitées ;

ARRÊTE :

- Article 1 – Interdiction de stationnement

Le stationnement de tout véhicule est interdit aux adresses susvisées du **mardi 20 octobre 2026 au vendredi 30 octobre 2026**, pendant toute la durée des travaux d'élagage, à savoir entre **07h30 et 16h30**.

Cette interdiction s'applique à l'ensemble de la zone nécessaire à la réalisation des travaux et à la mise en sécurité du chantier.

La circulation reste autorisée.

- Article 2 – Mise en place de la signalisation

La signalisation réglementaire matérialisant l'interdiction de stationner sera mise en place avant le début de l'intervention et maintenue pendant toute la durée nécessaire aux travaux.

Tout véhicule stationné en contravention avec le présent arrêté pourra faire l'objet d'une mise en fourrière, conformément à la réglementation en vigueur.

- Article 3 – Sécurité

Les usagers devront respecter les consignes de sécurité et les éventuelles restrictions de circulation mises en place aux abords du chantier pendant les opérations d'élagage.

La société intervenante est chargée de la mise en œuvre des mesures de sécurisation nécessaires à son intervention.

- Article 4 : Ampliation du présent arrêté est adressée :

- à M le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- à la Brigade territoriale de contact de Strasbourg

A ECKWERSHEIM, le 13 octobre 2026

Le Maire
Julien BORNERT

